SOMMAIRE:

Lo carême, 419.—Encyclique sur les principaux devoirs des chrétiens, 419.—L'abbé L.-A. Olivier, 423.—Apostolat de la prière, 426.—Le baron de Frankenstein, 427.—Paroisse Saint-Michel de Bellechasse, 429.—Peut-on assister à un enterrement Maçonnique ? 429.—Petites Chroniques, 430.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi,	3	mars	-Férie. (Couronnement de Léon XIII. 1878).
Mardi,	4	**	-S. Casimir.
Mcroredi,	5	"	-Férie.
Joudi,	6	**	-Férie.
Vendredi,	7	48	-S. Suaire de N. S. J. C.
Samedi,	8	"	-S. Jean de Dieu.
Dimanche.	9	46	-3e dimanche du Carême.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC,

BASILIQUE N.-D. DE QUÈBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vépres à 7 h.

eglise de la "asse-ville.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Ealut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH,

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.— Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vépres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe bases pour Congréganistes à 62 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 4 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vépres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT.SAUVEUR

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Mardi, 4 mars —Séminaire de Québec. Jeudi, 6 "—Saut Montmorency. Samedi, 8 ".—S. Joseph de la Beauce. Dimanche, 9 "—S. Pacôme.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

AVIS.

Bureau de la semnine Religieuse de Québec, Cap-Santé, comté de Portneuf.
Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement grait.
On ne l'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de fair remise au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la Semaine Religieur pour l'année 1889, moyennant une piastre. Sur demande, la Semaine Religieur recommandere aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE PROPRIÉTAIRE-RÉDACTEUR.

2